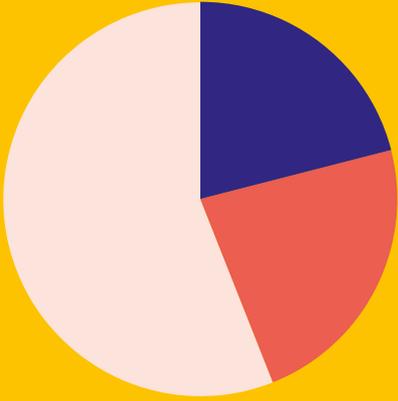
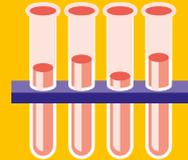
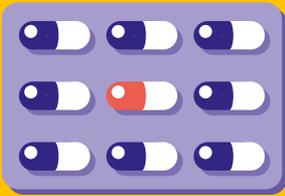


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 FRANCHE-COMTÉ



2016



ÉDITO

2016 est l'année de la fusion des régions et de la naissance de la région Bourgogne Franche Comté.

La délégation Franche Comté a inscrit son action dans la feuille de route nationale de l'expérimentation d'un bureau unique avec la délégation Bourgogne.

2016 est aussi l'année de la création des Groupements Hospitaliers de Territoire.

Cette réorganisation des établissements publics de santé sociaux et médico-sociaux aura un impact sur le rôle de l'ANFH.

Une journée régionale Bourgogne Franche-Comté s'est tenue le 02 décembre 2016 sur Dijon avec pour thème la formation continue à l'heure des GHT.

Enfin, 2016 est la première année de la déclinaison du projet stratégique ANFH 2016-2019.

LAURENT MOUTERDE

PRÉSIDENT FHF ANFH FRANCHE COMTÉ

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

45 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Franche-Comté emploient en 2016, 22 068 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 19 établissements confient leur contribution à l'ANFH Franche-Comté. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

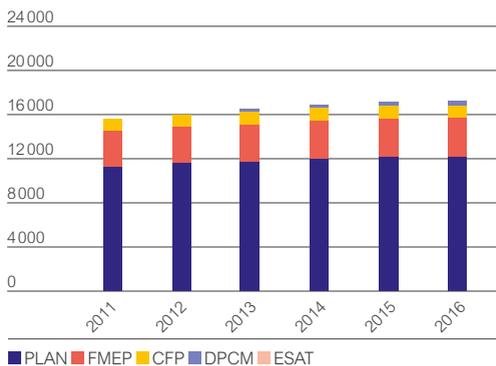
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 17 354 K€ contre 17 262 K€ en 2015, soit une augmentation de 0,5%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

*Collecte Esat: la réintégration comptable sur exercice courant opérée pour 2016, suite aux discussions avec le Ministère et l'ASR doit conduire à une interprétation prudente

45

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

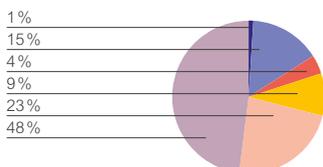
100%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

100%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 12262 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 71% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 396 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1000 à 4999 agents
■ Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 3502 K€ et 1167 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 86% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 45 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

53%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartient
au secteur Sanitaire

■ Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 53% des établissements adhérents et 91% des effectifs couverts.

17 354 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH
FRANCHE-COMTÉ

12 262 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

3 502 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

1 167 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

27 K€

4,8% ESAT

396 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

Toute l'équipe de l'ANFH Franche-Comté accompagne au quotidien les établissements et agents en matière de gestion, projet et financement de la formation.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

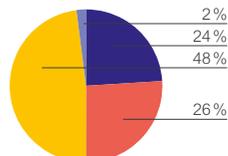
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



48 %

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 48 % des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1 % – Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 47 % en 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	1 669	33 742	556 056	4,6 %	150 413
TYPE 2A	12 918	126 717	3 611 720	30,1 %	146 678
TYPE 2B	613	11 018	373 780	3,1 %	30 152
TYPE 2C	17 233	184 527	4 318 873	36 %	398 329
TYPE 3	250	14 823	262 726	2,2 %	168 648
TYPE 4	213	181 030	2 845 277	23,7 %	2 238 818
TYPE 5	3	496	14 810	0,1 %	–
TYPE 8	27	657	17 097	0,1 %	30 480

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 2a, qui représentent respectivement 36 % et 30 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



52%
ENSEIGNEMENT



10%
DÉPLACEMENT



38%
TRAITEMENTS

32 926

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

66,8 %

DES AGENTS DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ ONT ACCÉDÉ
À LA FORMATION EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

L'ANFH Franche-Comté privilégie :

- la prise en charge des formations en lien avec l'exercice des métiers de la rééducation, ainsi que la formation d'IADE,
- puis en fonction de l'enveloppe disponible, accorde la/le(s) demandes priorisée(s) par l'établissement, tout en tenant compte de sa politique globale en matière d'EP, de l'effort de financement des EP sur son plan, de l'historique des dossiers accordés sur les deux dernières années et dans le respect du principe de mutualisation :
 - les formations permettant d'exercer le métier de cadre (de santé et social), AS, AES, IDE et préparateur en pharmacie hospitalière (métiers sensibles et/ou en tension sur les territoires),
 - toutes formations éligibles aux « EP », permettant de répondre à un besoin spécifique d'un établissement ayant un effectif inférieur à 150 ETP.

Nouveautés 2016 – conformément à la délibération du Bureau National du 23 mars 2016 :

- la possibilité de prendre en charge des diplômes éligibles au titre du FORMEP « élargi » à des formations diplômantes, qualifiantes, certifiantes de niveau IV et V, inscrites au RNCP, permettant à des agents exerçant dans les filières administratives, logistiques, technique afin d'évoluer professionnellement,
- la formation complémentaire « actes exclusifs IBODE » (49 heures).

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DEAS	93	98	-5,1%
DE INFIRMIER	85	108	-21,3%
DIPLOME CADRE DE SANTÉ	52	48	8,3%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	30	33	-9,1%
DE IBODE	14	21	-33,3%
CAFERUIS	9	8	12,5%
DIPL PRÉPARATEUR PHARMA HOSP	9	6	50,0%
DEAP	8	9	-11,1%
DE PUÉRICULTRICE	7	11	-36,4%
DEAMP	7	11	-36,4%
AUTRES	23	17	35,3%
TOTAL	337	370	-8,9%

En 2016, la délégation compte 337 études promotionnelles en cours de financement contre 370 en 2015, soit une évolution de -8,9%. Le diplôme d'État d'aide-soignant est le diplôme le plus préparé (28% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'infirmier (25%). Ils enregistrent respectivement une évolution de -5,1% et de -21,3% par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	314	129
SUR LE 0,2%	23	7
TOTAL	337	136

Sur 337 études promotionnelles en cours de financement, 136 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

337

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

136

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé de Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

55,4%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

50

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

21

VAE *

23

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

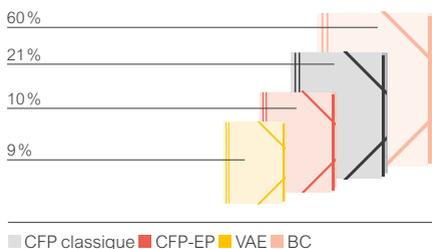
142

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



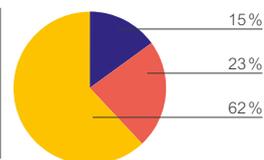
Avec 50 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 21% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

62%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (62%), suivis des agents de catégorie B (23%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques.

Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

+800

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

88%

CONCERNANT LES MÉDECINS

11%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

<1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH FRANCHE-COMTÉ

L'ANFH Franche-Comté conçoit son offre pour et avec ses adhérents et leurs représentants. Elle a su tisser une relation privilégiée avec les représentants de ses instances et les responsables et chargé(e)s de formation (RCF), invités régulièrement à se regrouper lors de séminaires, journées et réunions de travail.

CHIFFRES CLÉS

Le séminaire des instances régionales de février : **19** participants (membres du CRG, du CPR et permanents de l'ANFH)

La journée des RCF de juin : **34** participants

4 réunions territoriales centrées sur le recueil des besoins de formation (plan d'actions régionales 2017) en octobre : **39** participants

Une réunion dédiée aux établissements du secteur sanitaire ayant un effectif supérieur à 1 000 agents : **3** participants



6 réunions d'informations relatives aux dispositifs individuels (CFP/BC/VAE), destinées aux agents : **56** participants)

2 réunions d'informations relatives aux dispositifs individuels, destinées aux RCF : **27** participants

Le séminaire des RCF de novembre : **18** participants, sur deux jours

De nombreuses commissions « achat » ont eu lieu, tout au long de l'année, associant certains membres des instances (notamment issus du CPR), des RCF et agents « terrain » concernés par les besoins préalablement identifiés.

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES (HORS DARH)

28 ACTIONS

514 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques :

- projet voltaire ;
- dispositif cadres perfectionnement ;
- dispositif Retraite en partenariat avec la CNRACL ;
- FAE TH/TSH ;
- FAE AMA-SM.

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

22 ACTIONS

29 GROUPES

205 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques :

- dispositif de perfectionnement « Ressources Humaines » ;
- gestion du stress professionnel ;
- accompagnement des personnes âgées en fin de vie ;
- excel initiation ;
- méthode HACCP (niveaux de base et avancé).

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH FRANCHE-COMTÉ

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

**7 JOURNÉES /
CONFÉRENCES /
SÉMINAIRE
ONT RÉUNI
432 PARTICIPANTS**

→ La journée régionale ANFH Bourgogne et Franche-Comté « GHT : la loi de santé, le décret GHT et ses impacts en matière de formation » : 70 participants

→ Une journée « Actualités DPC » : 33 participants

→ Un séminaire « Accompagner et conduire le changement dans le champ de l'Autisme » – Partenariat ARS/ANFH/ UNIFAF/UNIFORMATION Bourgogne-Franche-Comté : 138 participants

→ Une journée d'étude « Plaisir et mal être au travail » en partenariat avec l'IRTS : 71 participants

→ Deux Conférences « Cadres communiquons ! » : 95 participants

→ Une conférence d'actualité ANFH Bourgogne et Franche-Comté sur « La réforme tarifaire des EHPAD » destinée aux directeurs : 25 participants

PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL 2016-2019

Le projet stratégique de l'ANFH Franche-Comté s'inscrit dans les 3 axes et 12 ambitions du projet stratégique national. Il se décline en 9 orientations :

Orientation 1

→ Développer la compétence technique et la connaissance de l'environnement hospitalier pour les personnels des fonctions supports (techniques, logistiques et administratifs).

Orientation 2

→ Soutenir le développement des formations qualifiantes, certifiantes, diplômantes, réglementaires, statutaires afin de développer l'employabilité des agents soignants et non soignants.

Orientation 3

→ Poursuivre la mise en œuvre du DPC, pour l'ensemble du personnel, en intégrant les évolutions de son cadre réglementaire.

Orientation 4

→ Maintenir les renouvellements et usages de la cartographie des métiers, emplois et compétences.

Orientation 5

→ Accompagner les évolutions des établissements dans le contexte de réformes.

Orientation 6

→ Accompagner les directions / services communication dans la création de leurs propres outils de communication.

Orientation 7

→ Favoriser le développement des innovations technologiques dans l'offre de formation proposée par l'ANFH Franche-Comté.

Orientation 8

→ Développer des outils informatiques destinés aux RCF afin de faciliter la gestion de leurs activités.

Orientation 9

→ Favoriser l'émanation de réseaux / groupes de travail / d'échanges disciplinaires et pluridisciplinaires entre professionnels.



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/FRANCHE-COMTÉ

Le site internet de l'ANFH permet aux adhérents et agents de consulter l'offre de formation clés en main et de s'informer sur les événements et réunions organisés par la délégation ANFH Franche-Comté. Il est également possible de consulter et télécharger des guides, plaquettes, outils méthodologiques, la plupart étant en accès libre.

En 2016, l'ANFH Franche-Comté a :

→ Expérimenté le déploiement du « projet voltaire ». Formation en ligne, innovante grâce à son moteur d'ancrage mémoriel (dont les résultats ont été prouvés scientifiquement par le CNRS). Quelque 200 licences ont été attribuées à certains agents, RCF, permanents et membres des instances de l'ANFH, afin qu'ils puissent s'approprier les nouvelles modalités d'apprentissage en ligne, en vue de les promouvoir auprès des agents de la FPH.

→ Piloté et coordonné l'achat du nouveau dispositif d'accompagnement à la mise en oeuvre du DPC. Elle s'est associée à 8 autres délégations et au siège pour proposer un dispositif modulaire complet qui pourra être déployé sur l'ensemble du territoire.

→ Renforcé son offre en :

- étoffant les actions proposées dans son plan d'actions régionales, afin de répondre au mieux aux besoins des agents de la FPH,
- poursuivant l'accompagnement des RCF dans l'évolution de leur fonction,
- proposant, pour la première fois, des offres spécifiques ciblées et destinées aux 4 établissements adhérents du secteur de « l'enfance/famille » et aux 3 établissements adhérents du secteur « handicap ».



45

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH FRANCHE-COMTÉ

66,8 %

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 100 % des agents
de la FPH de la région

19 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

32 926 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

50 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

21 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

142 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

337 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

17 354 K€
COLLECTÉS EN 2016

Répartition

12 262 K€ 2,1 %
PLAN DE FORMATION

3 502 K€ 0,6 %
FMEP

1 167 K€ 0,2 %
CFP/VAE/BC

27 K€ 4,8 %
ESAT

396 K€ 0,5 % OU 0,75 %
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

